

3266

9TROISQUARTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500,00 Euros
Siège social : 2 RUE PHILIPPE LEBON

59290 WASQUEHAL
R.C.S Roubaix-Tourcoing : 522 385 749

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 23/11/2011

certifié
conforme
[Signature]

au siège social,
Le 23/11/2011,
à 18h00

Monsieur Alban LECLERCQ, détenant 150 parts sociales,

Associé unique de la société 9TROISQUARTS, s'est présenté en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé, ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- La feuille de présence ;
- Le texte des projets de résolutions,

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification du siège social,

Le Président donne lecture du rapport de la gérance sur les opérations envisagées.

Le Président ouvre la discussion.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Résolution n° 1

L'associé unique décide de transférer à compter du 15 Décembre 2011, le siège social situé au 2 Rue Philippe Lebon – 59290 WASQUEHAL pour le fixer au 77 Rue Du Grand Chemin – 59100 ROUBAIX, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé 77 Rue du Grand Chemin à Roubaix (59100) par AGE du 23/11/2011.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de la gérance et en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire de l'associé unique ou des associés en assemblée générale.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

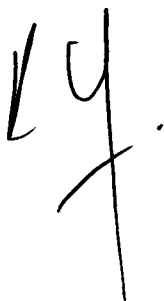
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

M. Alban LECLERCQ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AL' followed by a stylized vertical stroke and a horizontal crossbar, ending in a dot.